



**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

**PLATEFORME DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE DE LA FILIERE CAFE CACAO  
(PPPP)**

**2<sup>ème</sup> session plénière, 27,28,29 mai 2013**

***Hôtel SOPHIA, San-Pédro***

**VALIDATION DES CHANGEMENTS  
EFFECTUES DANS LE DOCUMENT  
D'OPERATIONNALITE**



# INTRODUCTION

- Le document d'opérationnalité de la PPPP a été validé lors de la première session plénière;
- Ce document est dynamique, c'est-à-dire qu'il peut être révisé toutes les fois qu'il sera nécessaire pour tenir compte des nouvelles recommandations, et améliorer le fonctionnement de la plateforme.
- La version de septembre 2012 a été révisée avec l'assistance technique d'experts de la Banque Mondiale;
- Les observations et commentaires des partenaires ont par la suite été recueillis sur les propositions faites dans le document révisé;
- Outre les questions de forme, de reformulation et de terminologies, les changements fondamentaux opérés dans le document et qui demandent la validation de l'Assemblée Plénière, sont présentés dans la matrice suivante:



# POINTS A VALIDER

<b>CHAPITRE</b>	<b>ANCIEN DANS LE DOCUMENT D'OPERATIONNALITE VALIDE LE 25/09/2012</b>	<b>NOUVEAU A VALIDER PAR L'ASSEMBLEE PLENIERE</b>
<b>Cadre institutionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Présidence assurée de façon permanente par le Conseil du Café-cacao ;</li><li>• 1<sup>ère</sup> vice présidence par le secteur privé</li><li>• 2<sup>ème</sup> vice présidence par les producteurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Président et les 2 Vice Présidents forment le Bureau de la PPP ;</li><li>• Présidence tournante à l'intérieur du bureau entre le Conseil du Café-Cacao, le secteur privé et les producteurs</li><li>• Mandat exceptionnel de deux (2) ans pour le bureau en place à compter de la session plénière de mai 2013</li></ul>
<b>Rôle des représentants des Ministères de tutelle</b>	Cette disposition n'existait pas	Les représentants du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Economie et des Finances, qui sont les deux Ministères de tutelle du Conseil du Café-Cacao, agiront en qualité de Commissaires de leur Ministère respectif au sein de la PPPP. A ce titre, ils devront rendre régulièrement compte des activités de la PPPP à leur hiérarchie respective en vue d'assurer la célérité des interventions des Ministères de tutelle en cas de besoin.



# POINTS A VALIDER

<b>CHAPITRE</b>	<b>ANCIEN DANS LE DOCUMENT D'OPERATIONNALITE VALIDE LE 25/09/2012</b>	<b>NOUVEAU A VALIDER PAR L'ASSEMBLEE PLENIERE</b>
<b>Validation des recommandations de la PPPP</b>	L'organe de validation n'était pas précisé	Les recommandations de la PPPP sont soumises à la validation/approbation du Conseil d'Administration du Conseil du café-Cacao.
<b>Procédures de fonctionnement de la PPPP</b>	Les procédures n'étaient pas détaillées dans le premier document	<p>Ce chapitre décrit de façon plus détaillée les relations entre les organes de la PPPP et les procédures de mise en œuvre des projets sur le terrain.</p> <p>La mise en œuvre des projets sur le terrain se fera selon un plan d'actions annuel issu du programme 2QC actualisé. Ce plan d'action présentera des activités soumises à co-financement public-privé. Ces activités seront exécutées dans le cadre de conventions qui seront signées entre les promoteurs du secteur privé et le Conseil du Café-Cacao.</p>



**MERCI POUR VOTRE AIMABLE  
ATTENTION**